

---

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue à l'Hôtel de ville le 6<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026, a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2026-1233**

Règlement modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à [greffe@boischatel.net](mailto:greffe@boischatel.net)

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il a effet au 7 juillet 2026.

FAIT À BOISCHATEL, CE 8 JUILLET 2026



**Daniel Boudreault**  
Greffier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026.



**Daniel Boudreault**  
Greffier